



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »



DEMANDE DE PRIX

PNUD TUNISIE	DATE: novembre 20, 2020
	RÉFÉRENCE: RFQ 76/2020

Madame, Monsieur :

Nous vous demandons de bien vouloir soumettre une offre pour LA MISE A JOUR ET LA MONDERNISATION DU PORTAIL SUR LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE « ODD », tel que détaillé dans l'annexe 1 de la présente demande de prix. Veuillez-vous servir du formulaire joint à l'annexe 2 lors de la préparation de votre offre.

Les offres peuvent être soumises au plus tard le novembre 27, 2020 et par le biais de courriel à l'adresse email : procurement.tn@undp.org ou par dépôt ou courrier à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement
Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie

Avec la mention suivante :

A l'attention de : M. le Représentant Résident

« NE PAS OUVRIR – RFQ 76/2020 : LA MISE A JOUR ET LA MONDERNISATION DU PORTAIL SUR LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE « ODD »

Les offres soumises par courriel doivent se limiter à un maximum de 10 MB, doivent être exemptes de virus et ne doivent pas dépasser 2 transmissions de courriels. Ils ne doivent comporter aucune forme de virus ou de contenus corrompus, les offres seront rejetées le cas échéant.

Il reste de votre responsabilité de vous assurer que votre offre arrive à l'adresse susmentionnée à la date limite ou avant celle-ci. Les offres reçues par le PNUD après la date limite indiquée ci-dessus, quelle qu'en soit la raison, ne sont pas considérées pour évaluation. Si vous soumettez votre offre par courriel, veuillez-vous assurer qu'elle est signée et se trouve au format *.pdf*, et qu'elle ne contient aucun virus ni fichiers corrompus.

Veuillez noter les exigences et conditions suivantes relatives à la fourniture du ou des services susmentionné(s) :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieu(x) de livraison	UNDP RUE DU LAC WINDERMERE LAC 1
---	----------------------------------



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

Date et heure de livraison prévue au plus tard (si la date de livraison dépasse cette date, l'offre peut être rejetée par le PNUD)	☐ 20 jours suivant émission du bon de commande et signature du contrat			
Calendrier de livraison/ d'exécution	☐ Exigé			
Devise préférée de l'offre ¹	☐ Devise locale : Dinar Tunisien			
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'offre de prix ²	☐ Doit exclure la TVA et d'autres taxes indirectes applicables			
Services après-vente requis	☐ Soutien technique (se référer aux Termes de Références en pièce jointe)			
Date limite de soumission de l'offre	Heure de fermeture, <i>vendredi, novembre 27, 2020</i> et Fuseau horaire			
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'opérations sont dans cette langue	☐ Français			
Documents à soumettre ³	☐ Formulaire dûment complété comme fourni dans l'annexe 2, et conformément à la liste des exigences de l'annexe 1 ; ☐ L'annexe 1 complété ☐ Dernier certificat d'enregistrement des entreprises ; ☐ Dernier certificat d'impôt interne ou d'acquittement de l'impôt ; ☐ Déclaration sur l'honneur écrite de non-inclusion dans la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité, de la liste de la division des achats, ou de toute autre liste d'inéligibilité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; ☐ Autres : Les CV détaillés et diplôme de l'équipe intervenante selon les profils requis dans les termes de références ainsi q'un Planning de réalisation			
Période de validité des offres à partir de la date de soumission	☐ 90 jours Dans des cas exceptionnels, le PNUD peut demander au fournisseur d'étendre la validité de l'offre au-delà de ce qui a initialement été indiqué dans la présente demande de prix. Le soumissionnaire confirme alors l'extension par écrit, sans aucune modification de toute sorte à l'offre.			
Offres partielles	☐ Non autorisées			
Conditions de paiement ⁴		Livrables	Nombre de jour de travail effectif	Pourcentage de paiement

¹ Les fournisseurs nationaux doivent respecter toutes les lois applicables en matière d'échanges commerciaux dans d'autres devises. La conversion de devises dans la devise préférée du PNUD, si l'offre est soumise d'une manière différente de ce qui est exigé, se base seulement sur le taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en vigueur lors de la distribution du bon de commande du PNUD.

² Elle doit être alignée avec les Incoterms exigés par la demande de prix. En outre, le statut d'exemption à la TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher la case qui s'applique au fonctionnaire de la coordination ou à l'unité administrative du PNUD qui exige les biens.

³ Les deux premiers objets de cette liste sont obligatoires pour la fourniture des biens importés

⁴ La préférence du PNUD est de ne payer d'avance aucun montant après la signature du contrat. Si le fournisseur exige obligatoirement un paiement en avance, celui-ci sera limité à un montant maximum de 20 %



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

	La réception des documents : comme décrit dans les termes de références	25 jours	70% à l’approbation du livrable
	La réception du portail		
	Le référencement et l’hébergement.		30% à l’approbation du livrable
	Période de garantie de 6 mois		Caution bancaire d’une valeur de 10% de la valeur du marché à remettre lors de la signature du contrat
Pénalités	Pourcentage du prix du contrat par jour de retard est de 0.2% jusqu’à un plafond de 10% du montant du marché majoré par les avenants. Le nombre de jours maximum tolérable étant de 25 jours.		
Critères d’évaluation [Cocher toutes les options applicables]	☐ Réactivité technique/Respect complet des exigences et des prix les plus bas ⁵ ☐ Exhaustivité des services après-vente ☐ Acceptation totale du bon de commande/termes du contrat et des conditions générales du contrat		
Le PNUD attribuera le contrat à :	☐ Un seul fournisseur		
Type de contrat à signer	☐ Contrat de Service		
Conditions spéciales du contrat	☐ Annulation du bon de commande/contrat si la livraison/pleine exécution est retardée de 07 Jours		
Conditions d’émission du paiement	Inspection validée par le PNUD Installation complète ☐ Formation sur l’exploitation et la maintenance validée par le PNUD ☐ Acceptation écrite des services basée sur le plein respect des exigences de la demande de prix		

du prix total demandé. Pour tout pourcentage plus élevé, ou un paiement en avance de 30 000 dollars É.-U. ou plus, le PNUD exige du fournisseur la soumission d'une garantie bancaire ou d'un chèque bancaire payable au PNUD, du même montant que le paiement a effectué en avance par le PNUD au fournisseur.

⁵ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre la moins chère, si la deuxième offre la moins chère parmi les offres réactives se trouve être significativement supérieure, que le prix ne dépasse pas de plus de 10 % le prix de l'offre la moins chère et que le budget peut couvrir l'intégralité de la différence de prix. Le terme « supérieure » tel qu'utilisé dans la présente disposition désigne les offres qui ont excédé les exigences pré-déterminées établies dans les spécifications.



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

Annexes à la présente demande de prix ⁶	☐ Spécifications des services requis / termes de références (annexe 1) ☐ Formulaire de soumission de l'offre (annexe 2) ☐ Conditions générales / Conditions spéciales (annexe 3) La non-acceptation des termes des conditions générales est une raison d'inéligibilité à la procédure d'achat.
Personne à contacter en cas de demandes (Demandes écrites seulement) ⁷	Coordonnateur au sein du PNUD : l'Unité des Achats du PNUD Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie Adresse de courrier électronique : procurement.tn@undp.org Un retard dans la réponse du PNUD ne doit pas être considéré comme une raison pour repousser la date limite de soumission, à moins que le PNUD ne détermine qu'une telle extension est nécessaire et ne communique une nouvelle date limite aux offrans.

Les biens offerts sont examinés sur la base de leur adéquation aux qualifications et du respect des spécifications minimales ci-dessus décrites et de toute autre annexe donnant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre qui respecte l'ensemble des spécifications, des exigences et qui offre le prix le plus bas, et qui respecte l'ensemble des critères d'évaluation indiqués, sera sélectionnée. Toute offre ne répondant pas aux exigences sera rejetée.

Tout écart entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculé par le PNUD. Le prix unitaire prévaut et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur la vérification du calcul et la correction des erreurs par PNUD, son offre sera rejetée.

Après que le PNUD ait identifié l'offre la moins chère, il se réserve le droit d'attribuer le contrat en se basant uniquement sur les prix des biens dans le cas où les frais de transport (fret et assurance) s'avèrent plus élevés que le prix estimé par le PNUD si ce dernier était obtenu auprès de son propre transitaire et assureur.

Durant la durée de validité de l'offre, aucune variation de prix due à la progressivité, l'inflation, la fluctuation du taux de change, ou tout autre facteur relatif au marché n'est acceptée par le PNUD après la réception de l'offre. Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de faire varier (accroître ou réduire) la quantité de services ou de biens dans une limite maximale de vingt-cinq pour cent (25 %) de l'offre totale, sans aucun changement du prix unitaire ou autres clauses et conditions.

Tout bon de commande émis du fait de la présente demande de prix sera soumis aux conditions générales ci-jointes. Le simple fait de soumettre une offre implique que le fournisseur accepte sans aucune réserve les conditions générales du PNUD jointes en annexe 3.

Le PNUD n'est pas obligé d'accepter l'offre dans son intégralité, ni d'attribuer un contrat ou un bon de commande, il n'est responsable d'aucun coût associé à la préparation et à la soumission d'une offre par le fournisseur ce, compte non-tenu du résultat ou de la manière de conduire la procédure de sélection

La procédure de réclamation du fournisseur du PNUD a pour but d'offrir un recours pour les personnes ou les sociétés non autorisées à un bon de commande ou à un contrat dans la procédure compétitive d'achats. **Au**

⁶Lorsque les informations sont disponibles sur internet, une adresse URL relative aux informations peut être fournie.

⁷ La présente personne à contacter et son adresse sont officiellement désignées par le PNUD. Dans le cas où des demandes sont envoyées à d'autres personnes ou adresses, même si elles font partie du personnel du PNUD, celles-ci n'ont aucune obligation de répondre, ni d'accuser réception de la demande.



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

le cas où vous penseriez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez trouver des informations détaillées au sujet des procédures de soumission de réclamation par les fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>

Le PNUD encourage tous les fournisseurs potentiels à prévenir et éviter les conflits d'intérêts, en communiquant au PNUD si vous, l'un de vos prestataires de services agréés ou votre personnel, êtes impliqués dans la préparation des exigences, du concept, des spécifications, des estimations de prix, et toutes autres informations utilisées dans la préparation de la présente demande de prix.



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro envers la fraude ou toutes autres pratiques interdites, et est engagé dans l'identification et le règlement de tous les actes et pratiques envers lui ainsi les tierces parties impliquées dans ses activités. Le PNUD s'attend à ce que ses fournisseurs adhèrent au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies se trouvant à l'adresse suivante : https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre.

Bien cordialement,
Unité Achat
PNUD Tunisie



TERMES DE REFERENCE

POUR LA MISE A JOUR ET LA MODERNISATION DU PORTAIL

SUR LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE « ODD »

1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.

En 2019 avec l'appui du PNUD, le MEFAI (Ex MDICI) a réceptionné le portail ODD www.tunisieodd.tn qui est hébergé à l'ATI. Ce portail a permis de mettre en place un centre de ressources unifié pour informer et sensibiliser les internautes aux ODD et aux enjeux pour la Tunisie. Le portail en question est en lui-même une évolution au concept de site web tel qu'on le connaît, puisqu'il ouvre sur des ressources externes identifiées comme la plateforme de données du DD gérée par l'INS ou encore les supports de communication ciblant les jeunes (SDG Camps) sans oublier la documentation riche du SNU autour des ODD..

En 2020, le Ministère de l'Economie, des finances et de l'appui à l'Investissement - MEFAI- se propose avec l'appui du PNUD, de mettre à jour l'information et la fonctionnalité de ce Portail dédié aux ODD déjà créé et de le moderniser, afin de fédérer les acteurs impliqués et les différentes parties prenantes (multi-stakeholders) et à les faire réunir autour d'un même lieu surtout en vertu du contexte imposé par la crise du COVID-19. Une évolution incrémentale de ce portail vers une plateforme web collaborative constituera une avancée majeure pour ce projet.

2. OBJECTIF GLOBAL

- Offrir la possibilité de mettre à disposition de différents publics un contenu attractif (textes, images, sons, vidéos, animations...) permettant une grande couverture des réalisations au niveau des objectifs suivants :
- ✓ objectif 1 : pas de pauvreté
- ✓ objectif 2 : faim « zéro »
- ✓ objectif 3 : bonne santé et bien-être
- ✓ objectif 4 : éducation de qualité
- ✓ objectif 5 : égalité entre les sexes
- ✓ objectif 6 : eau propre et assainissement
- ✓ objectif 7 : énergie propre et d'un coût abordable
- ✓ objectif 8 : travail décent et croissance économique
- ✓ objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure
- ✓ objectif 10 : inégalités réduites



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

- ✓ objectif 11 : villes et communautés durables
 - ✓ objectif 12 : consommation et production durables
 - ✓ objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
 - ✓ objectif 14 : vie aquatique
 - ✓ objectif 15 : vie terrestre
 - ✓ objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces
 - ✓ objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs
-
- Compléter le dispositif d'information et d'orientation géré par le Ministère à sens unique (one to many), par une structure virtuelle et dématérialisée qui sert à la fois de mécanisme de dialogue, de collaboration et de coordination de l'ensemble des parties prenantes (many to many) tout en constituant une banque d'informations et de ressources utiles centralisées et décentralisées pour la bonne marche des ODDs en Tunisie.

3. A QUI S'ADRESSE LE PORTAIL – PUBLIC CIBLE

- Grand public ;
- Départements ministériels et organismes publics,
- Experts et spécialistes de renommée internationale.
- Des agences de l'Organisation des Nations Unies (ONU), des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des universités et laboratoires de recherche,...

4. RESULTATS ATTENDUS

- Un dispositif d'information et d'orientation géré par le Ministère à sens unique (one to many),
- Une structure virtuelle et dématérialisée qui sert à la fois de mécanisme de dialogue, de collaboration et de coordination de l'ensemble des parties prenantes (many to many) ;
- Une banque d'informations et de ressources utiles centralisées et décentralisées pour la bonne marche des ODDs en Tunisie.

5. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Alimenter le portail en contenu et mettre à jour toutes les information / un contenu dynamique
- Mise à jour des actualités et les news : l'alimentation des contenus se fait manuellement par le backoffice pour ajouter des articles et des news et aussi automatique par des Meta datas, des webservices et les flux RSS ... Le portail sera à la une des toutes actualités des partenaires.
- Faciliter l'échange et le partage d'informations à tous les niveaux tout en respectant des règles de gestion et de permissions ;
- Faciliter le partage des documents de connaissance ;
- Echange et partage : Proposer une solution qui pourra faciliter le partager de données, des documents et des informations que ce soit sur le portail, sur les réseaux sociaux et sur le net, avec les règles de gestion (individu, groupe, organisation, réseau, pays) et des permissions (ajouter, lecture, modifier, supprimer).
- Présenter un outil de vulgarisation des principes de dialogue et concertation ;
- La vulgarisation : Proposer une méthode à faire diffuser dans le grand public des connaissances, des idées, des produits. C'est une forme de diffusion pédagogique des connaissances qui cherche à mettre le savoir à portée d'un public non expert.
- Fournir une base de données des experts accessible au niveau national ;
- Base de données des experts : Préparer une classification fiable des experts pour alimenter la base de données du Ministère pour qu'elle soit accessible pour consulter les experts à l'échelle national.



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

- Mettre en réseau l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale ;
- Construire un réseau ODD à l'échelle internationale/ des partenariats;
- Fournir des outils collaboratifs stimulant l'interaction, l'idéation, le dialogue et la concertation en ligne.
- Faire des sondages d'opinion aux niveaux des groupes cibles;
- Mettre en place un forum de discussion Q/R
- Construire un réseau ODD : (FORUM) créer un réseau ODD à l'échelle internationale/ des partenariats qui aura pour but de stimulant l'interaction, l'idéation, le dialogue, la concertation en ligne et l'échanger d'informations pour les groupes cibles.

6. LIVRABLES

- Un document de conception générale et détaillée de la plateforme ;
- Une version finale d'une plateforme opérationnelle pour le déploiement et répondant aux demandes ;
- Une documentation détaillée de la solution déployée : l'aspect fonctionnel (manuel d'utilisation) et l'aspect technique (code, configuration, déploiement et administration) ;
- Une formation technique et une formation fonctionnelle au staff et à un panel d'utilisateurs réguliers avec une hiérarchisation et des niveaux de responsabilité ;
- Une assistance technique et une formation pour les différents responsables selon leurs autorisation d'accès pendant au moins 3 mois du déploiement de la plateforme ;
- Un rapport final avec un résumé de la mission et des recommandations.

7. PRECONISATION TECHNIQUE

- Portail entièrement « responsive »
- Outils de développement : le prestataire devra utiliser les meilleures technologies qui ont fait leurs preuves aussi bien au niveau de développement qu'au niveau de sécurité des pages web. Le code source doit être bien documenté. Une approche de conception dynamique est souhaitable pour le développement des interfaces des données statistiques.
- Compatibilité des navigateurs : la compatibilité avec les navigateurs les plus courants devra être rigoureusement contrôlée : Internet Explorer, Firefox, Safari, Chrome, Opéra, et accessible via PC, mobile et tablette ...
- Choix d'un CMS : Le CMS à adopter pour le développement du portail doit être open source et offre plusieurs extensions, Template, plugin... avec des justifications techniques.
- **Configuration du serveur** : Le portail doit être fonctionnel sous un environnement Linux (appel au lien Web en respectant la casse) de même sur un environnement d'hébergement Windows. Le prestataire fournira une documentation technique qui concerne les bonnes pratiques de paramétrage d'hébergement (Configurations nécessaires et optimales pour une infrastructure LAMP, ...).

8. COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi sera désigné par le MDICI pour suivre l'évolution de la réalisation du projet, il aura les tâches suivantes :

- Valider les livrables et choisir parmi les solutions présentées,
- Veiller à la bonne exécution des prestations,



Mise à jour et modernisation du Portail Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

- Prendre les dispositions nécessaires pour remédier aux écarts qui pourraient être constatés dans les délais d'exécution,
- Emettre des recommandations afin d'assurer la bonne fin d'exécution des prestations.

Ce comité sera constitué de membres du MDICI, d'un représentant du soumissionnaire, ainsi que toute personne dont l'apport est jugé nécessaire.

Les procès-verbaux sanctionnant la fin de chaque étape seront établis par le soumissionnaire et communiqués au comité de suivi pour signature.

9. FORMATION ET TRANSFERT DES COMPETENCES

Mise à part les tâches d'installation, d'intégration du Système de Gestion de Contenu (CMS), le prestataire est tenu d'assurer une prestation de formation permettant le transfert de compétences aux équipes suivantes :

- L'équipe du suivi du projet (soit 5 personnes) ;
- L'équipe éditoriale (rédacteurs/éditeurs, soit 5 personnes) ;
- L'équipe des administrateurs du CMS et du back office du portail (soit 4 personnes).

Suite à cette formation, les équipes internes devront être capables d'assurer la maîtrise de tous les aspects fonctionnels et techniques des outils mis en place (administration, paramétrage, utilisation, mise à jour, intégration des extensions, sécurité, etc...).

Le prestataire est tenu de présenter un plan détaillé des formations préconisées dans le document de la méthodologie.

10. DELAI ET PLANNING DE REALISATION

Les prestations, objet de la présente consultation, doivent être assurées impérativement dans un délai n'excédant pas vingt cinq (25) jours à partir de la date de notification excluant les délais d'approbation de l'administration pour les phases de conception, de développement et des tests.

Le planning de réalisation doit faire ressortir clairement les détails pour la réalisation des étapes suivantes :

- Développement du portail et conception générale de l'architecture ;
- Conception des chartes graphiques ;
- Développement du portail dans trois versions linguistiques en l'occurrence arabe, française et anglaise ;
- Configuration et paramétrage du module d'administration ;
- Production de la documentation ;
- Formation et transfert de compétences
- Assistance à l'hébergement ;
- Assistance à la mise en œuvre du portail et tests post-hébergement ;
- Référencement du portail auprès des moteurs de recherches et des annuaires les plus connus.



11. RECEPTION

a- Réception provisoire

La réception provisoire est tributaire de :

- L'achèvement dans les délais convenus contractuellement
- La validation des livrables (documents, programmes, ...) par le comité de suivi, dans un délai ne dépassant pas sept (7) jours à partir de la réception desdits livrables ;
- L'acquittement par le titulaire du marché de toutes ses obligations telles que stipulées dans le contrat afférent à ce marché.

Une réception se fera à la fin de chacune des étapes suivantes :

- La réception des documents : comme décrit ci-dessus
- La réception du portail : elle est tributaire de :
 - La démonstration du portail ou du prototype (suivant les étapes d'exécution du marché)
 - La levée de toutes les réserves qui pourraient survenir au cours de la démonstration dans un délai de Sept (7) jours, passé ce délai le MDICI peut suspendre la prestation,
 - L'essai du bon fonctionnement et tests de conformité dans un environnement réel,
 - La livraison des codes sources et exécutables,
 - La formation des personnes qui auront la charge de la maintenance du portail
- Le référencement et l'hébergement.

Chaque réception doit être sanctionnée par un procès-verbal dûment signé par les représentants des deux parties contractantes.

b- Réception définitive

La réception définitive sera prononcée après :

- Toutes les réceptions provisoires ;
- La correction de toutes les anomalies détectées lors de la réception provisoire et l'expiration de la période de garantie qui est de 6 mois,
- L'acquittement du titulaire du marché de toutes ses obligations envers le MDICI.

Cette réception est sanctionnée par un procès-verbal dûment signé par les représentants des deux parties contractantes.

12. GARANTIE

La garantie s'applique aux vices cachés et aux dysfonctionnements inhérents intrinsèquement au portail, dans des conditions normales d'utilisation, sur une plate-forme technique appropriée et par du personnel dûment formé aux différentes fonctionnalités. La période de garantie est de 6 mois à partir de la réception définitive qui devra être couverte par la remise d'une caution bancaire de garantie ayant une valeur de 10% de la valeur du marché. Cette caution bancaire devra être remise à la signature du contrat.



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

La période de garantie est fixée à une année.

13.CONFIDENTIALITE

Le titulaire du marché doit être tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations, les documents, les études et les décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise des documents à des tiers sans l'accord écrit préalable du MDICI.

14.HEBERGEMENT

Le soumissionnaire doit assister le MDICI pour l'hébergement du site, il est tenu de préciser les modalités de cette assistance. L'équipe des administrateurs du MDICI doit obligatoirement participer à l'hébergement du portail.

15.GESTION DU PORTAIL

L'administration du contenu : fournir une interface d'administration, à travers laquelle il doit être possible d'ajouter, modifier ou supprimer toute donnée ou objet figurant dans le portail. La mise à jour doit être instantanée.

L'administration des utilisateurs : fournir un module de gestion des profils des utilisateurs (rédacteur, relecteur/valideur, webmaster) et des habilitations d'accès aux différentes fonctions de mise à jour du site.

Traçabilité et statistiques : le soumissionnaire doit indiquer si le système d'administration proposé est capable de produire toutes les statistiques nécessaires pour l'évaluation, le suivi et l'analyse du comportement des utilisateurs, et de faire le suivi de toutes les mises à jours effectuées sur le site.

16. DOCUMENTATION

Le titulaire du marché doit livrer au MDICI la documentation suivante en langue française sur papier et support magnétique :

- Méthodologie de travail et calendrier des activités qui doivent être approuvés par le comité de suivi,
- Manuel de l'utilisateur,
- Manuel d'administration,
- Documentation du modèle de la base de données,

17.REFERENCEMENT

Le soumissionnaire doit détailler sa démarche de référencement du portail à développer auprès des annuaires et des moteurs de recherche.

18.ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE

Le soumissionnaire est tenu d'assurer l'assistance de l'équipe qui sera responsable de l'exploitation du portail et de résoudre les problèmes, qui pourraient surgir dans la phase d'hébergement du site.



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

19 . PRESENTATION ET DEMONSTRATION

Le soumissionnaire doit prévoir une séance de présentation durant laquelle il veillera à mettre en évidence les termes de sa soumission.

Le soumissionnaire est tenu de préciser dans son offre qu'il accepte de réaliser les démonstrations nécessaires demandées par le MDICI.

20. TABLEAU DES MODALITES DE PAIEMENT

Livrables	Nombre de jour de travail effectif	Pourcentage de paiement
La réception des documents : comme décrit ci-dessus	25 jours	70% à l'approbation du livrable
La réception du portail		30% à l'approbation du livrable
Le référencement et l'hébergement.		
Période de garantie de 6 mois		Caution bancaire d'une valeur de 10% de la valeur du marché à remettre lors de la signature du contrat



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

21. CRITERES DE CHOIX

Composante	Sous composante	Caractéristique	Critère éliminatoire Oui/Non	Réponse du soumissionnaire
Equipe intervenante et profils	Chef de projet	Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent Ayant au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de conduite de projet de développement de portail. Fournir un CV et une copie du diplôme qui justifient le profil demandé	OUI	
	Infographiste	Titulaire d'un diplôme de licence ou diplôme équivalent ou ayant suivi une formation d'infographiste. Ayant au moins 3 ans d'expérience similaire Fournir un CV, une copie du diplôme et attestation(s) de formation qui justifient le profil demandé.	OUI	
	Développeur	Titulaire d'un diplôme de licence ou diplôme équivalent ou ayant suivi une formation de développeur web dans un environnement de bases de données, des langages dynamiques et des serveurs http. Ayant au moins 3 ans d'expérience similaire Fournir un CV, une copie du diplôme et attestation(s) de formation qui justifient le profil demandé.	OUI	
Conduite de projet	Planning de réalisation	Description du planning de réalisation en précisant : - Les étapes du projet - Les intervenants - La répartition des tâches - Les réunions de travail - Les points de validation - Charge en Homme/mois du projet - Répartition de la charge	OUI	
		Planning de réalisation par étape et par intervenant précisant clairement les étapes suivantes : Conception générale de l'architecture du portail ;	OUI	
		Conception de la charte graphique du portail (présentation de 2 propositions pour validation) ;	OUI	
		Développement dans ses trois versions linguistiques en l'occurrence arabe, française et anglaise ;	OUI	



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

Composante	Sous composante	Caractéristique	Critère éliminatoire Oui/Non	Réponse du soumissionnaire
		▪ Configuration et paramétrage du module d'administration ;	OUI	
		▪ Production de la documentation ;	OUI	
		▪ Assistance à l'hébergement du portail ;	OUI	
		▪ Assistance à la mise en œuvre du portail et tests post-hébergement ;	OUI	
		▪ Référencement du portail auprès des moteurs de recherches et des annuaires les plus connus ;	OUI	
	Délai d'exécution	25 jours hors les délais d'approbation	OUI	
Outils et technologies de développement du site	Outils de création des pages web	Support de la langue arabe	OUI	
		Edition du code source HTML	OUI	
		Fonction auto complétion des balises HTML	OUI	
		Gabarits disponibles	OUI	
		Edition des menus	OUI	
		Edition des tableaux	OUI	
		Edition des formulaires	OUI	
		Correcteur intégré	NON	
		Aide en ligne	OUI	
		Importation des fichiers txt, rtf...	OUI	
		Vérification des liens	OUI	
		Navigation de liens	OUI	
		Gestion des feuilles de style	OUI	
		Grille de mise en page	OUI	
	Gestion de contenu dynamique	Serveur http Apache	OUI	
		Système gestion base de données relationnel (MySQL, PostgreSQL...) à préciser	OUI	
		Langages dynamiques (Php, JEE,...) à préciser	OUI	
		CMS (WordPress, Joomla 3, Typo3...) à préciser	OUI	
		Administration du contenu : fournir une interface d'administration, permettant d'ajouter, de modifier ou de supprimer toute donnée ou objet du portail. La mise à jour doit être instantanée.	OUI	
		Administration des utilisateurs : fournir un module permettant la gestion des profils des utilisateurs (rédacteur, relecteur/valideur et webmaster) et des habilitations d'accès aux différentes fonctions de mise à jour du portail.	OUI	



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

Composante	Sous composante	Caractéristique	Critère éliminatoire Oui/Non	Réponse du soumissionnaire
	Traçabilité et statistiques	Traçabilité et statistiques : fournir un module permettant de produire toutes les statistiques nécessaires pour l'évaluation, le suivi et l'analyse du comportement des utilisateurs d'une part, et le suivi de toutes les mises à jour effectuées sur le portail.	OUI	
Formation	Formation web master	Préciser les logiciels prévus pour le traitement graphique, animation, son, vidéo,...	OUI	
	Formation sur la gestion du contenu du portail	A préciser le programme, les durées.	OUI	
Documentation	Manuel de l'utilisateur	Format : papier et électronique, nombre d'exemplaires : 2, langue : française	OUI	
	Manuel d'administration	Format : papier et électronique, nombre d'exemplaires : 2, langue : française	OUI	
	Documentation du modèle de la base de données	Format : papier et électronique, nombre d'exemplaires : 2, langue : française La documentation relative au code source	OUI	
Référencement du site	Démarche et moyen de référencement	Préciser l'architecture matérielle minimale pour un hébergement dédié	OUI	
	Liste des annuaires et moteurs de recherche	Préciser le ou les moyen(s) de référencement proposé ainsi que la démarche	OUI	
Services	Assistance à la mise en œuvre	Au moins 2 à préciser les noms	OUI	
	Garantie	Garantie de 6 mois à partir de la réception provisoire	OUI	



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

Annexe 1

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DU FOURNISSEUR⁸
(Le présent formulaire doit être soumis en utilisant l'en-tête ou le papier à en-tête officiel du fournisseur⁹)

Nous, soussignés, acceptons par la présente l'intégralité des conditions générales du PNUD, et proposons ainsi de fournir les objets listés ci-dessous conformément aux spécifications et aux exigences du PNUD selon la demande de prix. Numéro de référence _____ :

TABLEAU 1 : Proposition de fournir des biens conformes aux spécifications et exigences techniques

Objet n°	Description / Spécification des biens	Quantité	Date de livraison la plus tardive	Prix unitaire en TND	Prix total par objet en TND
1	La réception des documents : comme décrit ci-dessus dans l'annexe 1	1			
2	La réception du portail	1			
3	Le référencement et l'hébergement	1			
	Prix total				
	Ajouter : Autres frais (veuillez préciser)				
	Offre de prix finale en HT et en TND				

TABLEAU 2 : Proposition de se conformer aux autres conditions et exigences connexes

Les autres informations relatives à notre offre sont les suivantes :	Vos réponses		
	Oui, nous nous y conformerons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer	Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez indiquer votre contreproposition
Délai de livraison			
Garantie et exigences après-vente			
a) Formation sur l'exploitation et la maintenance			
b) Garantie de 6 mois depuis la réception provisoire du marché			
Validité de l'offre			
Ensemble des dispositions des conditions générales du PNUD			

⁸ Il sert de guide pour le fournisseur lors de la préparation de l'offre et du calendrier des prix.

⁹ L'en-tête ou le papier à en-tête officiel du fournisseur doit indiquer les coordonnées – adresses, courriel, numéro de téléphone et de fax – à des fins de vérification



Mise à jour et modernisation du Portail
Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

Autres exigences (veuillez préciser)			
--------------------------------------	--	--	--

Toutes les autres informations que nous n'avons pas automatiquement fournies impliquent notre plein respect des exigences, des clauses et des conditions de la demande de prix.

[Nom et signature de la personne autorisée du fournisseur]

[Désignation]

[Date]



Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le présent bon de commande peut uniquement être accepté au moyen de la signature du fournisseur et du retour d'une copie en accusant réception, ou de la livraison en temps voulu des biens conformément aux conditions du présent bon de commande, tel que spécifié ici. L'acceptation du présent bon de commande a pour résultat un contrat entre les Parties, dont les droits et les obligations des Parties sont régis uniquement par les clauses et conditions du présent bon de commande, notamment ces conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou non conforme proposée par le fournisseur ne lie le PNUD, sauf convenu par écrit par un fonctionnaire dûment autorisé du PNUD.

2. PAIEMENT

- 2.1 Le PNUD, après l'accomplissement des conditions de livraison, sauf autrement prescrit dans le présent bon de commande, verse le paiement dans un délai de trente (30) jours à compter la date de réception de la facture du fournisseur relative aux biens, et des copies des documents d'expédition spécifiés dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement de la facture mentionnée ci-dessus montre toute réduction énoncée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement soit effectué dans le délai requis par ces conditions de paiement.
- 2.3 Le fournisseur, sauf s'il est autorisé par le PNUD, soumet une facture relative au présent bon de commande, et telle facture doit indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix montrés dans le présent bon de commande ne peuvent pas être augmentés, sauf au moyen de l'accord explicite écrit du PNUD.

3. EXONÉRATION D'IMPÔTS

3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies déclare, entre autres, que l'ONU, y compris ses organes subsidiaires, est exonérée de tous les impôts directs, à l'exception des frais pour les services publics, et est exonérée des droits de douane et des frais d'une nature similaire en ce qui concerne les articles importés ou exportés pour son usage officiel. Dans le cas où une autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD de ces impôts, droits ou frais, le fournisseur consulte immédiatement le PNUD pour qu'ils déterminent une procédure mutuellement acceptable.

3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur tout montant représentant ces impôts, droits ou frais, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant ledit paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, spécialement autorisé le fournisseur à payer ces impôts, droits ou frais faisant l'objet de protestations. Dans ce cas, le fournisseur fournit au PNUD une preuve écrite que le paiement de ces impôts, droits ou frais a été effectué et autorisé de manière appropriée.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, de dommage ou de destruction des biens sont régis conformément aux Incoterms de 2010, sauf convenu autrement par les Parties sur le recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant les Incoterms de 2010 utilisés dans le présent bon de commande, le fournisseur obtient toute licence d'exportation exigée pour les biens.

6. CONFORMITÉ DES BIENS/DU CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris le conditionnement, sont conformes aux spécifications pour les biens commandés en vertu du présent bon de commande, et qu'ils sont conformes aux fins pour lesquelles ces biens sont généralement utilisés et aux fins rendues explicitement connues au fournisseur du PNUD, et n'ont aucun défaut de



Mise à jour et modernisation du Portail Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont contenus ou conditionnés de manière appropriée aux fins de leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD dispose d'un délai raisonnable après la livraison des biens pour les inspecter et rejeter ou refuser les biens non conformes au présent bon de commande ; le paiement des biens au titre du présent bon de commande n'est pas considéré comme une acceptation des biens.

7.2 L'inspection avant l'expédition ne libère le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. ATTEINTE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD de biens vendus en vertu du présent bon de commande ne portent atteinte à aucun brevet, modèle, ni aucune appellation ou marque de commerce. En outre, le fournisseur, conformément à la présente garantie, indemnise, défend et met hors de cause le PNUD et l'ONU concernant toute action ou réclamation contre le PNUD ou l'ONU relatives à l'atteinte alléguée à un brevet, modèle, une appellation ou une marque de commerce en lien avec les biens vendus en vertu du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur ne remplit pas ses obligations en vertu des clauses et conditions du présent bon de commande, y compris, sans toutefois s'y limiter, s'il n'obtient pas les licences d'exportation, ou s'il ne délivre pas l'intégralité ou une partie des biens à la date ou aux dates de livraison, le PNUD peut, après avoir donné au fournisseur une notification dans un délai raisonnable et sans préjudice à tout autre droit ou recours, exercer l'un ou plus des droits suivants :

9.1 Le droit de passer des marchés pour l'intégralité ou une partie des biens provenant d'autres sources ; dans ce cas, le PNUD peut tenir le fournisseur responsable de tout coût excessif ainsi occasionné.

9.2 Le droit de refuser la livraison de l'intégralité ou d'une partie des biens.

9.3 Le droit d'annuler le présent bon de commande sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte pour le PNUD.

10. RETARD DE LIVRAISON

Sans limitation de tout autre droit ou obligation des Parties ci-après, si le fournisseur n'est pas en mesure de livrer les biens à la date ou aux dates de livraison que stipule le présent bon de commande, le fournisseur i) se consulte immédiatement avec le PNUD pour déterminer les moyens les plus rapides de livraison des biens et ii) utilise des moyens rapides pour la livraison, à la charge du fournisseur (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait la demande raisonnable.

11. CESSION ET INSOLVABILITÉ

11.1. Le fournisseur, sauf après avoir obtenu le consentement écrit du PNUD, n'effectue aucune cession, aucun transfert, aucun gage ou aucune autre opération en ce qui concerne le présent bon de commande, ou toute partie de ce bon, ou en ce qui concerne les droits et obligations du fournisseur en vertu du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou si le contrôle du fournisseur change du fait d'une insolvabilité, le PNUD peut, sans préjudice à tout autre droit ou recours, dénoncer immédiatement le présent bon de commande en donnant une notification de dénonciation au fournisseur.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLÈME DU PNUD OU DE L'ONU

Le fournisseur n'utilise à aucune fin le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'ONU.

13. INTERDICTION EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ

Le fournisseur ne fait aucune publicité, ou autrement ne rend pas public le fait qu'il fournit des biens et des services au PNUD sans permission spéciale du PNUD dans chaque cas.

14. TRAVAIL DES ENFANTS



Mise à jour et modernisation du Portail Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même ou l'un quelconque de ses prestataires de services agréés ne sont pas engagés dans toute pratique non conforme aux droits prescrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment l'article 32 de celle-ci, qui exige, entre autres, qu'un enfant soit protégé de tout travail « comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ».

Toute violation de cette déclaration et garantie donne le droit au PNUD de dénoncer le présent bon de commande immédiatement, après notification au fournisseur, sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte du PNUD.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même, ou l'un quelconque de ses prestataires de services agréés ne sont pas directement engagés dans des activités brevetées, dans le développement, l'assemblage, la production, le commerce ou la fabrication de mines ou dans des activités en lien avec les composants utilisés principalement pour la fabrication de mines. Le terme « mines » s'entend des dispositifs définis dans les paragraphes 1, 4 et 5 de l'article 2 du protocole II se trouvant dans l'annexe de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Toute violation de cette déclaration et garantie donne le droit au PNUD de dénoncer le présent bon de commande immédiatement, après notification au fournisseur, sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte du PNUD.

16. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

16.1 Règlement à l'amiable. Les Parties s'efforcent du mieux possible de régler à l'amiable tout différend, toute contestation ou toute réclamation découlant du présent Accord, ou de la violation, de la dénonciation ou de la nullité de celui-ci. Lorsque les Parties souhaitent un règlement à l'amiable au moyen de la conciliation, celle-ci est entreprise conformément au Règlement de conciliation de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, ou selon une autre procédure dont peuvent convenir par écrit les Parties.

16.2 Arbitrage. À moins que ce différend, cette contestation ou cette réclamation entre les Parties découlant du présent bon de commande ou de la violation, de la dénonciation ou de la nullité de celui-ci, ou relatifs à ceux-ci, ne soient réglés à l'amiable au titre du paragraphe précédent de la présente section dans un délai de soixante (60) jours suivant la réception par une Partie de la demande de l'autre à cet effet, ce différend, cette contestation ou cette réclamation sont présentés par l'une ou l'autre des Parties à l'arbitrage conformément Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, notamment ses dispositions sur le droit applicable. Le tribunal d'arbitrage n'a pas le pouvoir d'ordonner le paiement de dommages-intérêts. La sentence arbitrale s'impose à l'une et l'autre Parties et règle définitivement leur différend, contestation ou réclamation.

17. PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

Aucune disposition de ces conditions générales ou du présent bon de commande, ou les concernant, n'est considérée comme une renonciation de l'un quelconque des privilèges et immunités de l'ONU, y compris de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le contractant prend toutes les mesures appropriées pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles par lui-même ou l'un quelconque de ses employés ou toute autre personne pouvant être engagée par le contractant pour exploiter tout service au titre du contrat. À ces fins, toute activité sexuelle avec toute personne âgée de moins de dix-huit (18) ans, sans considération des lois relatives au consentement, constitue une exploitation et une atteinte sexuelles de ladite personne. En outre, le contractant s'abstient et prend les mesures nécessaires pour interdire à son personnel ou à toute autre personne engagée par lui d'échanger de l'argent, des biens, des services, ou d'autres objets de valeur, contre des faveurs ou des activités sexuelles, ou de s'engager dans toute activité sexuelle qui exploite ou dégrade toute personne. Le contractant reconnaît et convient que les dispositions de la présente constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de cette déclaration et garantie donne le



Mise à jour et modernisation du Portail Sur les Objectifs du développement durable « ODD »

droit au PNUD de dénoncer immédiatement le contrat après notification au contractant, sans obligation de verser des frais de dénonciation ou toute autre obligation de toute sorte.

- 18.2 Le PNUD n'applique pas la norme qui précède en ce qui concerne l'âge dans tout cas dans lequel le personnel du contractant ou toute autre personne pouvant être engagée par le contractant pour exploiter des services au titre du contrat sont mariés à une personne âgée de moins de dix-huit (18) ans avec laquelle des activités sexuelles ont eu lieu et lorsque ce mariage est reconnu comme valide en vertu des lois du pays de la citoyenneté de ce personnel ou de cette autre personne.

19.0 FONCTIONNAIRES NON BÉNÉFICIAIRES

Le contractant garantit qu'aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'ONU n'a reçu ou ne recevra de la part du contractant un avantage direct ou indirect découlant du présent contrat ou de l'attribution de celui-ci. Le contractant convient que la violation de la présente disposition constitue une violation d'une clause essentielle du présent contrat.

20. AUTORITÉ EN MATIÈRE DE MODIFICATIONS

En vertu du Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD dispose de l'autorité de convenir, pour le compte du PNUD, de toute modification ou changement apportés au présent Accord, d'une renonciation de l'une quelconque de ses dispositions ou de toute relation contractuelle supplémentaire de toute sorte avec le contractant. Par conséquent, aucune modification ni aucun changement du présent contrat n'est valide ou exécutoire pour le PNUD sauf au moyen d'un amendement du présent Accord signé par le contractant et conjointement par le fonctionnaire autorisé du PNUD.